

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



**CIRCULAIRE 204-20**

**Le 3 décembre 2020**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL  
Brookfield Renewable Partners L.P (BEP & BEP1)  
Scission d'actions**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Brookfield Renewable Partners L.P. («Brookfield») (TSX:BEP.un; NYSE: BEP) a annoncé le 4 novembre, 2020 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement de parts à raison de trois pour deux de toutes ses parts ordinaires en circulation.

Le fractionnement sera mis en œuvre par le biais d'une subdivision selon laquelle les porteurs de parts inscrits à la date de clôture des registres le 7 décembre 2020 recevront une moitié supplémentaire d'une part le 11 décembre 2020, pour chaque part détenue.

Parallèlement au fractionnement des parts de BEP, le conseil d'administration de Brookfield Renewable Corporation («BEPC») a approuvé un fractionnement d'actions simultanées de trois pour deux des actions en circulation de BEPC. La scission BEPC sera également mise en œuvre par le biais d'une subdivision par laquelle les actionnaires recevront une moitié supplémentaire d'action pour chaque action détenue.

Les parts de Brookfield commenceront à se transiger sur une base de trois pour deux à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 14 décembre 2020.

La négociation des parts avec effets payables commencera à l'ouverture de la séance le 4 décembre 2020.

La négociation avec effets payables prendra fin à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2020.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement (le 14 décembre 2020).

**Détails du rajustement de la fractionnement d'actions :**

- **Date d'entrée en vigueur: le 14 décembre, 2020**
- **Date d'enregistrement: le 7 décembre, 2020**
- **Date de paiement: le 11 décembre, 2020**

### **CDCC - Détails du rajustement - Option (BEP)**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Brookfield Renewable Partners L.P. (BEP) seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** le 14 décembre, 2020
- **SYMBOLE DES OPTIONS:** BEP deviendra BEP2
- **NOMBRE DE CONTRATS:** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR:** 150
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 150 parts de Brookfield Renewable Partners L.P.
- **RIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** Les limites de position et de levée seront fixées à 75,000 contrats pour les séries existantes..  
  
Les limites de position et de levée seront fixées à 75,000 contrats pour les nouvelles séries
- **CUSIP :** Inchangé

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

### **Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options (BEP):**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options BEP seront transférées à la classe d'options BEP2 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

Brookfield Renewable Partners		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
BEP2	54,00 \$	36,00 \$
BEP2	56,00 \$	37,33 \$
BEP2	58,00 \$	38,67 \$
BEP2	60,00 \$	40,00 \$
BEP2	62,00 \$	41,33 \$
BEP2	64,00 \$	42,67 \$
BEP2	66,00 \$	44,00 \$
BEP2	68,00 \$	45,33 \$
BEP2	70,00 \$	46,67 \$
BEP2	72,00 \$	48,00 \$
BEP2	74,00 \$	49,33 \$
BEP2	74,50 \$	49,67 \$
BEP2	76,00 \$	50,67 \$
BEP2	78,00 \$	52,00 \$
BEP2	80,00 \$	53,33 \$
BEP2	82,00 \$	54,67 \$
BEP2	84,00 \$	56,00 \$
BEP2	86,00 \$	57,33 \$

### **CDCC - Détails du rajustement - Option (BEP1)**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Brookfield Renewable Partners L.P. (BEP1) seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** le 14 décembre, 2020
- **SYMBOLE DES OPTIONS:** BEP1 deviendra BEP3
- **NOMBRE DE CONTRATS:** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR:** 150
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 150 parts de Brookfield Renewable Partners L.P., 37 actions ordinaires de Brookfield Renewable Corporation et une considération en espèces équivalente à 0.50 (100 x 0.005) d'une action de Brookfield Renewable Corporation. Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** Les limites de position et de levée seront fixées à 50,000 contrats pour les séries existantes.
- **CUSIP:** Inchangé

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options (BEP1):**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options BEP1 seront transférées à la classe d'options BEP3 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

<b>Brookfield Renewable Partners</b>		
<b>Symbole</b>	<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Nouveaux prix de levée</b>
BEP3	58,00 \$	38,67 \$
BEP3	60,00 \$	40,00 \$
BEP3	64,00 \$	42,67 \$
BEP3	66,00 \$	44,00 \$
BEP3	68,00 \$	45,33 \$
BEP3	70,00 \$	46,67 \$
BEP3	72,00 \$	48,00 \$
BEP3	74,00 \$	49,33 \$
BEP3	76,00 \$	50,67 \$
BEP3	80,00 \$	53,33 \$

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam  
Directrice, Dérivés sur actions  
Marchés financiers